

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, LANTZ, MOMBERT, PINOT, PERNON, MANGEOL, MARECHAL, FOERSTER, DUBOIS.

ABSENT EXCUSE : HENRY pouvoir à VATAUX.

ABSENT NON EXCUSE : MATHIS

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude SCHLOSSER, secrétaire de séance.

Le maire propose au conseil de modifier l'ordre du jour et de traiter en priorité le point relatif au Bail de location de terrain à l'AGLM de Lettenbach. Adoption de la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

2) **BAIL EMPHYTEOTIQUE**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02 juin 2010 concernant la demande du Président de l'A.G.L.M. (Association de Gestion des Loisirs et Manifestations) pour obtenir un bail emphytéotique concernant la location des terrains communaux nécessaires au fonctionnement d'un centre équestre.

Après les explications et arguments fournis par M. Olivier Didier, représentant de l'association et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce bail.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

3) **PROGRAMME TRAVAUX EXPLOITATION O.N.F.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2012 :

a) **Coupes des parcelles n° 12, 17, 19, 28b et 24 et totalité.**

- vente de grumes façonnées et vente de gré à gré de produits sur pied et de houppiers,
- confie l'exploitation des grumes et du bois de chauffage à l'O.N.F. entrepreneur,
- fixe le prix de vente du chauffage façonné à 42,20 € le stère,
- les grumes seront vendues par l'O.N.F. par :
 - vente avec mise en concurrence
 - vente de gré à gré y compris contrat d'approvisionnement (si la vente se fait par contrat d'approvisionnement, l'O.N.F. prélèvera 1% du montant de la vente pour frais de vente groupée),
- décide la vente du bois de nettoyage aux particuliers et fixe le prix à 10,50 € le stère (mise à prix en cas de vente aux enchères),

b) **Vente de bois sur pied et à la mesure (vente à l'unité de produit).**

Les bois de la parcelle 2b seront mis en vente par l'O.N.F. sur pied et à la mesure (vente à l'unité de produit).

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

4) **CESSION TERRAIN**

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'achat de parcelles communales de l'Hôtel-Restaurant les Cigognes, section 1, n° 101 et 103, et rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide la vente des parcelles communales section 1 n° 101 de 1,47 are et section 1 n° 103 de 0,05 are, au prix de 500 € l'are, soit un montant total de 760 €,
- autorise M. Claude SCHLOSSER à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) BAIL LOCATION LOGEMENT 88 RUE GENERAL JORDY

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08 juin 2001 fixant les loyers mensuels des logements 88, rue Général Jordy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des loyers mensuels comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- logement F4 1^{er} étage : 450 € + 90,00 € (charges).

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

6) SUBVENTION 2011

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association « des enfants extraordinaires » d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante pour 2011 :

- association « des enfants extraordinaires » : 100,00 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

7) LOYER GARAGE PRESBYTERE CATHOLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location du garage du presbytère catholique situé rue Pierre Marie comme suit à compter du 01/11/2011 :

- loyer mensuel : 30,00 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

8) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par la CC2S.

9) RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la gestion du service assainissement présenté par la CC2S.

10) MARCHES TRAVAUX CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un groupe scolaire et l'aménagement des espaces publics et la publication des appels d'offres le 02 septembre 2011. La commission communale des marchés publics s'est réunie les 30 septembre 2011 et 07 octobre 2011 pour procéder à l'ouverture des plis et l'analyse des lots. La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

N° lot	Designation	Entreprise	CP Ville	Montant marché HT	Montant marché TTC
Lot 01	Terrassement / VRD	STRUBEL	57870 HARTZVILLER	290 800,30 €	347 797,16 €
Lot 02	Gros-œuvre	STRUBEL	57870 HARTZVILLER	249 540,43 €	298 450,36 €
Lot 03	Charpente bois	CHARPENTE MOOG	67460 SOUFFELWEYERSHEIM	270 734,90 €	323 798,94 €
Lot 04	Couverture / Etanchéité	TBI	67152 ERSTEIN Cedex	128 179,87 €	153 303,12 €
Lot 05	Bardages – Isolation extérieure	SALMON	57140 WOIPPY	244 725,37 €	292 691,54 €
Lot 06	Menuiserie extérieure bois	/	/		
Lot 07	Serrurerie – Menuiserie métallique	RENE HELLUY	57400 SARREBOURG	64 767,00 €	77 461,33 €
Lot 08	Plâtrerie / Faux-plafonds	TMB	57400 SARREBOURG	141 759,73 €	169 544,63 €
Lot 09	Carrelage / Faïence / Chape	CHAPE CHAPE	57400 LANGATTE	39 623,40 €	47 389,59 €
Lot 10	Revêtement de sol souple	GERARD ET FILS	67130 LUTZEL HOUSE	32 295,00 €	38 624,82 €
Lot 11	Peinture	WEIL	57560 SAINT-QUIRIN	21 047,25 €	25 172,51 €

Lot 12	Electricité / Courants faibles	FORCLUM (EIFFAGE ENERGIE)	57200 SARREGUEMINES	82 838,55 €	99 074,91 €
Lot 13	Chauffage / Ventilation	SANICHAUF	57400 SARREBOURG	188 000,00 €	224 848,00 €
Lot 14	Plomberie / Sanitaire	SANICHAUF	57400 SARREBOURG	29 000,00 €	34 684,00 €
Lot 15	Equipements de cuisine	AXIMA	67800 BISCHHEIM	32 700,00 €	39 109,20 €
Lot 16	Espaces verts - plantations	KEIP	57340 MORHANGE	23 715,00 €	28 363,14 €
Lot 17	Eclairage Public	LAPLACE	57400 BUHL	17 000,00 €	∅ 332,00 €

Les montants des marchés indiqués concernant les offres de base pour tous les lots.

L'option 1 est retenue pour le lot n° 04 – Etanchéité végétalisée pour un montant de 35 871,23 € HT soit 42 901,99 € TTC.

L'option 1 est retenue pour le lot n° 13 – Chauffage/Ventilation pour un montant de 12 118,90 € HT soit 14 494,20 € TTC.

Les options 1 et 2 sont retenues pour le lot n° 14 – Plomberie/Sanitaires pour un montant de 2 766,75 € HT soit 3 309,03 € TTC.

Le lot n° 06 – Menuiserie extérieure bois est déclaré sans suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les propositions de la commission communale des marchés publics et autorise le maire à signer les marchés.

POUR : 12	ABSTENTION : 1	CONTRE : 1
-----------	----------------	------------

11) EMPRUNT

Le maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de contracter un emprunt pour couvrir les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire et l'aménagement des espaces publics.

Quatre organismes bancaires ont été consultés : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Banque Populaire.

Après examen des offres reçues, M. le maire est autorisé à réaliser auprès de Crédit Mutuel :

- un emprunt de 650 000 €,
- pour une période de 25 ans,
- dont le remboursement s'effectuera en 100 trimestrialités,

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds : taux d'intérêts fixe de 5 % avec remboursement constant du capital.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

M. le maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

POUR : 13	ABSTENTION : 1	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

12) DIVERS

Le député rencontrera les conseillers municipaux, mardi 29 novembre à 19h en mairie d'Abreschviller.

Le panneau STOP chemin Basse de La Mieule est commandé et sera installé dès que possible.

La séance est levée à 22h00.